



## COMMUNE DE VILLE SOUS ANJOU

### Procès Verbal des délibérations du Conseil Municipal du 8 Mars 2023

PV-CM N°23-03 DU 08/03/2023

L'An deux mil vingt-trois, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLE SOUS ANJOU, s'est réuni en session ordinaire sur la convocation de Monsieur Luc SATRE, Maire.

Conseillers Municipaux : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 1<sup>er</sup> mars 2023.

**PRESENTS** : M. SATRE, M. THIVOLLE, M. LAFUMAS, M. GOYET, M. GUIGUES, Mme HITIER, Mme KHELIFI, Mme MORAND, Mme SERVONNAT et M. TELMON.

**EXCUSÉS** : Madame Josiane PELLAT donne pouvoir de vote à Madame Eliane KHELIFI.  
Monsieur Virgile MONCHAUX donne pouvoir de vote à Monsieur Yves LAFUMAS.  
Monsieur Jacky LAURAND est excusé.  
Madame Gilianne GROS est excusée.

M. Luc SATRE ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Nathalie MORAND est désignée pour remplir cette fonction.

#### **1. Modification de l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel à temps complet au poste d'Adjoint technique.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la modification apportée à l'ordre du jour.

#### **2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Monsieur Luc SATRE soumet au vote le procès-verbal de la séance du 8 février 2023 qui est adopté à l'unanimité.

#### **3. Délibération approbation du compte administratif 2022 dressé par Monsieur Luc SATRE, ordonnateur et approbation du compte de gestion 2022 dressé par le Service de Gestion Comptable de Roussillon**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri THIVOLLE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Monsieur le Maire a présenté à l'Assemblée délibérante le compte administratif communal 2022 qui présente un excédent de clôture de 657 985,09 €.

Lequel peut se résumer ainsi :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES NETTES 2022		320 416,43 €	844 584,36 €	1 165 000,79 €
DEPENSES NETTES 2022		465 910,49 €	585 858,52 €	1 051 769,01 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	Excédent		258 725,84 €	113 231,78 €
	Déficit	-145 494,06 €		
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE PRECEDENT 2021	Excédent	214 013,58 €	443 971,51 €	657 985,09 €
	Déficit			

**Monsieur le Maire ne participe pas au vote.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2022 et le Compte de Gestion 2022.**

#### **4. Délibération recrutement d'un agent contractuel à temps complet au poste d'Adjoint technique**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-1°,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint Technique Contractuel en raison d'un accroissement temporaire d'activité au service technique.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat initial d'accroissement temporaire d'activité ainsi que son renouvellement éventuel est limité à 12 mois sur une période de référence de 18 mois consécutifs

Monsieur le Maire propose la création d'un poste en accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Il précise qu'en fonction des nécessités de service, cet agent sera susceptible d'effectuer des heures supplémentaires (heures au-delà de 35h00).

L'agent sera payé sur la grille du grade d'Adjoint Technique.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la création d'un poste d'Adjoint Technique Contractuel en accroissement temporaire d'activité à temps complet.**

#### **5. Point sur les projets en cours et vie communale**

- Un permis de construire a été déposé par l'architecte début janvier, pour un local kiné et logement à la place de l'ancienne Poste. Nous attendons un retour de la Communauté de Communes EBER et des Bâtiments de France.
- En ce qui concerne l'ancienne mairie et école, il y a plusieurs contacts en cours avec des promoteurs immobiliers.

- Notre employé communal va finir l'aménagement de l'aire de jeux et une inauguration devrait se tenir courant juin 2023.
- Une réunion va être programmée entre Monsieur DE VARAX, la Communauté de Communes EBER et la Mairie concernant la problématique des arbres et de la route de Terrebase.
- Monsieur le Maire a demandé un rendez-vous avec le Maire de Roussillon pour trouver un accord sur la réalisation des travaux d'aménagement et de sécurisation du Chemin de la Sanne.
- Monsieur GUIGUES a fait établir un devis pour la réalisation d'une vidéo (avec l'utilisation d'un drone) pour promouvoir le dynamisme de la commune et de son école. Le projet a été adopté à l'unanimité.

Fin de la séance à 22h00.

PV CM 23- 03 du 8 mars 2023.

M. Le Maire,  
Luc SATRE